

Conseil des citoyens de Digne les Bains

Groupe « lien social et intergénérationnel »

Rapport intermédiaire de juillet 2016

Depuis la mise en place du Conseil des citoyens de Digne les Bains le 23 septembre 2015 et sa division en quatre groupes de travail (ou collèges), le groupe « lien social et intergénérationnel » s'est réuni huit fois aux dates suivantes :

- 6 octobre 2015,
- 10 novembre 2015,
- 15 janvier 2016,
- 10 février 2016,
- 18 mars 2016,
- 20 avril 2016,
- 24 mai 2016,
- 29 juin 2016.

Il est composé de sept personnes :

- Sarah Bruel,
- Pierre Garnier,
- Jacqueline Hennegrave,
- Claude Hubert,
- Christiane Labourel,
- Chantal Marquot,
- Patricia Ughetto.

Il est animé par Jacqueline Hennegrave,

En outre, une réunion des animateurs des quatre groupes s'est tenue le 3 février 2016, en préalable à la réunion plénière du 9 mars 2016, animée par le coordinateur Claude Hubert.

Au cours de ces huit mois le groupe a travaillé sur les thèmes suivants :

- 1 - les incivilités à Digne : constat et propositions,
- 2 - la diversité culturelle à Digne : constat et propositions,
- 3 - l'égalité, le respect mutuel entre les filles et les garçons à Digne : constat et propositions,
- 4 - l'appropriation par les dignois et les dignoises de leur maison commune : la mairie : constat et propositions.

1 – LES INCIVILITES

RAPPEL : Ce thème est une saisine de la mairie et a déjà fait l'objet d'un rapport spécifique présenté lors de la première réunion plénière entre les quatre groupes le 9 mars 2016, s'y reporter. Nous précisons que ce livret doit être rédigé mais par qui ? Selon nous ce serait de la compétence des services administratifs de la ville et non de la nôtre. A discuter avec les élu.e.s.

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nous proposons de promouvoir annuellement une journée « propreté » à Digne les Bains, dans l'esprit de la journée « propreté de la Bléone » (rivière de Digne) avec des groupes de jeunes gens et jeunes filles parcourant les rues de la ville, y compris autour des groupes scolaires, pour initier cette journée.

- Nous proposons aussi un stand sur le marché du samedi matin pour distribuer le livret sus-évoqué et ceci avec les élu.e.s et employé.e.s, parties prenantes de cette opération.

Il n'est toutefois pas inutile de rappeler ici les six points principaux à intégrer sous forme de fiches dans le livret dit « guide du bien vivre ensemble » regroupant les règles de civilité à l'usage des dignoises et des dignois, à l'exemple de celui de Saint-Nazaire :

1 – poubelles,

2 – encombrants,

3 – lutte contre les déjections canines dans les rues,

4 – partage des trottoirs entre piétons et cyclistes,

5 – accessibilité des trottoirs et services publics municipaux aux personnes âgées, handicapées, aux voitures d'enfants...

6 - respect du matériel urbain : messages à faire défiler régulièrement sur les panneaux lumineux de la ville.

2 – LA DIVERSITE CULTURELLE

CONSTAT : les associations sociales et humanitaires ci-après : Secours catholique, Secours populaire, Croix-Rouge, Réseau Education Sans Frontière, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Foyer Saint Benoît Labre, APPASE, ADSEA, Artisans du monde, Ligue de l'Enseignement... rencontrent habituellement des familles ou personnes de culture arménienne, rom, turque, kurde, algérienne, marocaine, tchéchène, sans que cette liste puisse prétendre à l'exhaustivité.

Il n'y a pas d'affrontements entre ces cultures mais aussi peu d'échanges entre elles d'une part, et d'autre part entre elles et la population majoritairement de culture et tradition française d'origine, en général. Chaque groupe, y compris le dernier cité (majoritaire) semble replié sur lui-même, cette attitude lui garantissant, semble-t-il à ses yeux, la sécurité et la sérénité.

Certains sont organisés en associations culturelles et culturelles.

S'agissant de la population dite française, majoritaire, les associations susmentionnées constatent un désintérêt pour les cultures minoritaires présentes dans notre ville.

Oui, nous constatons, dans notre ville de Digne les Bains, les mêmes strates de populations, les mêmes clivages, les mêmes inégalités que dans les autres villes françaises, grandes, moyennes ou petites. Ceci est notre sentiment de citoyennes et citoyens dignoises et dignois.

Seule une étude sociologique sérieuse communale serait à même de dire si ce sentiment, nourri de l'expérience et de l'observation des comportements correspond à la réalité. A réaliser avec profit pour éclairer les citoyens, citoyennes à ce sujet, combattre les préjugés, les idées fausses destructrices du lien social.

PROPOSITIONS :

- Favoriser le « faire ensemble » en initiant de multiples moments de rencontres festives. Recenser ce qui existe à Digne en ce domaine, à l'initiative des associations susvisées essentiellement.

Exemple : fête des voisins, collectif « bien vivre ensemble », fête des jardins, plantation de fleurs et d'arbustes sur les places de quartier, fête des Turcs, Cité solidaire en mai, Forum des associations...

- Développer la mixité sociale par des rencontres culturelles festives sans encourager le communautarisme et ceci en se rendant sur les lieux où les gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes. Exemple : Club lecture à la médiathèque, en mai 2016 : le thème était la littérature turque et a réuni environ 30 personnes représentant 3 générations. Ce fut un succès de mixité, d'apprentissage réciproque, de partage, donc un événement à renouveler de manière systématique et non plus ponctuelle.

3 – L'EGALITE, LE RESPECT MUTUEL ENTRE FILLES ET GARCONS, FEMMES ET HOMMES

CONSTAT : Malgré la marche des femmes vers l'égalité, les stéréotypes de sexe persistent dans l'environnement social, éducatif et familial, ce qui favorise inconsciemment une éducation de hiérarchie des sexes au détriment du féminin. Ce dressage a lieu dès la naissance (cf Elena Gianini-Belloti : « Du côté des petites filles »). Cela a pour conséquence que les garçons et, plus tard, les hommes, s'estiment légitimes à dominer l'autre sexe, psychologiquement et physiquement. Cette éducation de domination va jusqu'à les entraîner à s'imposer par la force brutale et la violence. L'autre sexe ne peut alors que se défendre ou se soumettre.

Comme ailleurs en France et dans le monde, ce constat est valable à Digne les Bains où il existe un lieu de séjour temporaire pour femmes victimes de violences masculines ayant fui le domicile conjugal. Digne accueille aussi le siège départemental du Centre d'Information pour les Femmes et les Familles (CIDFF04) qui a pour mission principale le conseil juridique en cas de séparation des couples et de ses lourdes conséquences (finances, logement, enfants, santé...) sur la vie des femmes.

Or, nous aspirons, nous les citoyens et citoyennes de Digne les Bains, à une vie harmonieuse, de bien-être tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, une vie apaisée hors du rapport brutal de domination. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour arriver à ce résultat dans notre ville.

PROPOSITIONS : elles sont au nombre de trois :

1 – Améliorer la prévention des violences masculines faites aux filles et aux femmes par la mise en œuvre d'une éducation non violente et non sexiste dès le plus jeune âge.

Sur ce sujet, nous avons obtenu deux rendez-vous :

- * Avec le Directeur d'académie (Eric Lavis), son inspecteur du primaire (M. Garnier) et sa conseillère technique assistante sociale (Martine Decayeux) le 19 mai 2016 de 8h à 9h.
- * Avec l'adjoint municipal aux affaires scolaires, Michel Heyraud le 2 juin 2016. Le compte-rendu de ce dernier entretien est disponible.

Il existe, au niveau national, des propositions et des outils dont il faut se saisir pour les appliquer à notre niveau local.

Il en est ainsi de ce qui a succédé au programme expérimental qu'on a appelé, en 2013, les « ABCD de l'égalité ». Il s'agit du « plan d'action pour l'égalité entre filles et garçons » divulgué le mardi 25 novembre 2014 par l'Education Nationale et qui s'adresse autant aux parents qu'aux enseignants.e.s. On accède à ce plan par le site internet dédié (<http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>).

Une mallette pédagogique a été remise aux 320 000 enseignants du primaire mais nos interlocuteurs locaux susmentionnés nous ont dit ne pas avoir connaissance de cette mallette. Le plan (non obligatoire) n'a donc pas été appliqué à Digne les Bains ni nulle part ailleurs dans les Alpes-de-Haute-Provence. Or, dans cette mallette, on trouve des pistes et des outils pour le travail quotidien dans et hors de classe, niveau par niveau.

Notre proposition est donc de se procurer cette mallette et autres « outils pédagogiques » existants pour les distribuer notamment aux 40 intervenants.e.s recruté.e.s par la ville de Digne pour animer une partie du temps périscolaire, le péri-éducatif. La lutte contre la discrimination sexiste, le travail sur l'idée de partage entre filles et garçons sont considérés comme un axe traversant toutes les activités proposées par les animateurs et animatrices, à condition que ceux-ci et celles-ci soient eux-mêmes et elles-mêmes sensibilisé.e.s à ce thème.

2 – La nomination des rues, des équipements, des ronds-points.

Pour améliorer la visibilité des femmes dans notre société et faire prendre conscience à cette dernière qu'elles participent à la vie publique et sont majoritaires dans le pays, nous proposons que les noms des rues, notamment les nouvelles, des équipements et des ronds-points soient systématiquement des noms de femmes françaises célèbres dans les domaines de l'histoire de France, de l'art et des sciences. Cela ne ferait que rétablir la justice et l'égalité car actuellement, à Digne les Bains, très peu de rues ou autres lieux portent des noms de femmes (à l'exception d'Alexandra David-Neel et Maria Borrély !).

Nous joignons en annexe une liste (non exhaustive) de femmes françaises décédées qui méritent cet honneur. Cela permettra à certains dignois et dignoises de les découvrir car l'histoire officielle les a souvent occultées.

3 – L'égalité des sexes dans la rédaction et les visuels internes et externes de la ville.

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un rôle second.

« Discours, colloques, affiches, vidéos, textes officiels, nominations des équipements et des rues : la communication des pouvoirs publics, qu'elle soit interne ou externe, prend des formes très diverses. Sans une vigilance continue, les stéréotypes de sexe sont reproduits, parfois de manière inconsciente... Pour renverser cette tendance, l'État et les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires, notamment via l'utilisation de l'argent public destiné à la communication. »

Ceci est un extrait de la présentation du « guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » édité en novembre 2015 par le « Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes » qui peut être téléchargé sur <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hcefh-4/article/rapport-egaliter-combattre>.

Notre proposition est donc de demander à la ville l'emploi systématique du féminin tel que recommandé et décrit par le guide susvisé, à télécharger.

4 – L'APPROPRIATION PAR LES DIGNOIS ET DIGNOISES DE LEUR MAISON COMMUNE : LA MAIRIE

CONSTAT : Il est évident que le bâtiment public le plus connu des français et des françaises est la mairie (ou Hôtel de ville), bâtiment de la plus grande proximité, présent dans toutes les localités de France, si petites soient-elles.

Cependant les habitant.e.s ne connaissent pas toujours l'intérieur du bâtiment, l'installation des services, notamment de l'État civil, ni les bâtiments annexes, notamment le Centre Communal d'Action Sociale.

PROPOSITIONS : elles sont au nombre de deux.

1 – Journée « portes ouvertes ».

C'est pourquoi nous proposons que soit instituée annuellement une journée « portes ouvertes » de la mairie et de ses annexes, avec visites explicatives commentées par un, une ou des élu.e.s à l'intention de celles et ceux qui n'ont jamais, ou presque jamais, eu l'occasion de pénétrer en ces lieux.

Cette journée pourrait se tenir pendant la « journée du patrimoine ».

2 – Les symboles de la République française, laïque, une, et indivisible.

Dans le même esprit, nous proposons, qu'à l'occasion de cette journée, soient montrés et expliqués les symboles de la République française inscrits dans l'article 2 de la Constitution:

Le français, langue de la République,

Le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, emblème national.

La « Marseillaise, hymne national.

L'égérie : Marianne coiffée du bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République

La devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Et son principe "gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple".

CONCLUSION

Ce rapport intermédiaire se veut une synthèse des échanges de ces huit premières séances de travail. Notre prochaine réunion est fixée au mercredi 14 septembre 2016 de 18h à 19h45 au Centre Desmichels.

Si nécessaire, nous compléterons les points ayant donné lieu à l'établissement du présent rapport et nous en évoquerons d'autres, notamment les relations intergénérationnelles dans la cité.

A ce stade, nous souhaitons une deuxième réunion plénière en présence de Madame Le Maire.

Nous proposons les dates suivantes : 15, 16 ou 18 novembre 2016.

Egalement, nous souhaitons vivement que les 9 adjoints municipaux y participent, dans toute la mesure du possible.

Digne-les-Bains,

le 14 septembre 2016.

Liste des noms de femmes françaises célèbres pouvant être attribués à des rues, des places, des ronds-points ou des établissements à Digne-les-Bains :

- 1/ Christine de PISAN, écrivaine, 1363-1430
- 2/ Olympe de GOUGE, écrivaine et femme politique, 1748-1793
- 3/ Louise MICHEL, institutrice et femme politique, 1830-1905
- 4/ Flora TRISTAN, femme politique féministe, 1803-1844
- 5/ Rosa BONHEUR, peintre animalière, 1822-1899
- 6/ Berthe MORISOT, peintre 1841-1895
- 7/ Clémence ROYER, philosophe et anthropologue, 1830-1902
- 8/ Camille CLAUDEL, sculptrice, 1864-1943
- 9/ Suzanne VALADON, peintre 1865-1938
- 10/Gabrielle Sidonie COLETTE, écrivaine, 1873-1954
- 11/ Simone de BEAUVOIR, philosophe écrivaine féministe, 1908-1986
- 12/ Madeleine PELLETIER, 1^o femme médecin psy, 1874-1939
- 13/ Hélène BRION, institutrice, 1882-1962
- 14/ Marguerite YOURCENAR, écrivaine, 1^o femme élue à l'académie française en 1980, 1903-1987
- 15/ Lucie AUBRAC, résistante 2^o guerre mondiale, 1912-2007
- 16/ Hélène BOUCHER, aviatrice, 1908-1934
- 17/ Elsa TRIOLET, romancière, 1896-1970
- 18/ Louise Elisabeth VIGEE-LEBRUN, peintre, 1755-1842
- 19/ Simone MATARASSO, professeure de littérature à Digne-les-Bains, agrégée d'italien
- 20/ Marie-Madeleine VIRE, érudite, diplômée des langues orientales